

# **Ouverture de la conférence du Groupe des Parlements des Îles du Pacifique**

## **Assemblée de la Polynésie française**

**10 septembre 2019**

### **Allocution de M. le haut-commissaire**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le président de la Polynésie française,

Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française,

Mesdames et messieurs les députés et sénateurs,

Mesdames et Messieurs les présidents des parlements du Pacifique,

Mesdames et Messieurs les membres des délégations,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de commencer par souhaiter la bienvenue en Polynésie française à toutes les délégations réunies pour cette première édition de la conférence du Groupe des Parlements des Îles du Pacifique, élargie à l'ensemble de la région. Vous êtes nombreux à avoir répondu présents pour vous rassembler, à Tahiti, à l'invitation de l'assemblée de la Polynésie française.

Votre présence témoigne du dynamisme de l'insertion de la collectivité dans son environnement régional, et du rôle utile que la Polynésie française peut jouer pour participer à la définition de solutions communes aux défis du Pacifique.

Cette liberté d'action, c'est son statut d'autonomie au sein de la République qui la lui donne. L'Etat accompagne la Polynésie française et l'appuie pour s'insérer toujours davantage dans le Pacifique en développant ses liens avec les Etats, les

collectivités, les organisations de la région, comme il le fait aussi pour les autres collectivités françaises du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, dont je salue aujourd'hui les représentants.

Le Président de la République l'a rappelé, la France est déterminée à jouer pleinement son rôle dans le Pacifique, et à encourager la constitution d'alliances et de partenariats pour favoriser l'émergence d'une voix océanienne singulière.

Une des priorités de la politique française dans le monde, et dans le Pacifique en particulier, c'est la protection de l'environnement. C'est pourquoi l'initiative de la Polynésie française qui vous réunit aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette logique.

Pendant les jours qui viennent, vous avez décidé de parler de la mer, et plus précisément de la résilience de l'océan Pacifique, et de l'avenir de la pêche.

Tous les peuples et civilisations du Pacifique entretiennent une relation étroite et ancienne avec la mer, sur le plan économique bien sûr, sur le plan culturel aussi, et même spirituel, comme en témoignent les belles cérémonies qui nous ont précédés. Mais ce sont aussi des questions politiques et juridiques importantes et complexes. Les peuples du Pacifique sont des peuples de l'océan, et leur existence est intimement liée à celle des milieux marins, près des côtes ou en haute mer.

En Polynésie française et dans sa zone de responsabilité permanente, l'Etat remplit à cet égard ses missions de sauvegarde en mer, de protection des populations et de police maritime, en particulier la police des pêches. Avec l'appui des forces armées françaises basées à Tahiti, des missions sont régulièrement conduites à l'aide de moyens navals et aériens pour faire respecter la réglementation et le droit de la mer, assurer la surveillance de la zone économique exclusive et empêcher les incursions non autorisées. En 2018, 225 navires de pêche ont été survolés par les avions de la Marine nationale dans la

ZEE ou à ses abords, et 24 navires ont été visités en haute mer par les bâtiments des forces armées de Polynésie française.

Par ailleurs, des accords existent avec les Etats voisins, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, pour assurer l'acheminement des moyens de secours nécessaires dans toute la zone Pacifique en cas de catastrophe.

Cette mission est indispensable à la préservation des milieux marins et à la sécurité des populations polynésiennes.

En effet, la bonne santé des écosystèmes marins répond à un triple enjeu :

- un enjeu économique. Les produits tirés de la mer jouent un rôle crucial pour assurer la sécurité alimentaire des peuples du Pacifique. L'économie bleue, la pêche en particulier, présente quant à elle un potentiel de développement économique considérable ;
- un enjeu écologique, aussi. La protection des milieux naturels, de la biodiversité, la prévention des pollutions et la gestion durable des ressources sont indispensables à la préservation des modes de vie dans le Pacifique. A cet égard, il semble crucial de renforcer nos capacités de recherche et la connaissance que nous avons de ces milieux. Plusieurs organismes de recherche renommés sont actifs en Polynésie française, qui sont liés à des partenaires dans la région. Ces partenariats doivent être développés ;
- un enjeu politique enfin. Pour nous tous, la santé de l'océan, la disponibilité des ressources, sont des enjeux vitaux afin de maintenir les populations du Pacifique sur leurs terres, alors que la montée des eaux et l'érosion des côtes menacent parfois l'existence même de certains territoires.

Sur ces sujets, personne ne peut prétendre détenir seul la solution, et la responsabilité est collective. Aussi le Président de la République a-t-il réaffirmé l'engagement de la France, en annonçant, entre autres, lors du dernier G7, le doublement de la contribution française au Fonds vert pour le climat.

C'est également le message que la France souhaite adresser au monde en décidant d'organiser en 2020, une édition du *One Planet Summit* ici, en Polynésie française, qui permettra à la communauté internationale et à la société civile de prendre en compte les défis et les problématiques spécifiques au Pacifique. Dans la lignée des précédents, ce sommet pourra avoir pour but de s'assurer du suivi des engagements pris par les gouvernements, de stimuler les initiatives de la société civile et, parce que c'est fondamental, de mobiliser les financements publics et privés au service de la transition énergétique et de la préservation des milieux.

Pour atteindre ces objectifs, il est important de disposer d'une réglementation performante, et qui soit respectée. Sans préjudice de la compétence de chacun dans ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive, les pays du Pacifique ont un réel intérêt à adopter des réglementations cohérentes et à éviter les distorsions. C'est pourquoi ces espaces de discussion sont si utiles, s'ils permettent de faire se dégager un consensus sur le diagnostic, et des orientations communes.

Mais la protection de ce qu'on appelle les biens publics mondiaux, si elle nécessite l'engagement résolu des gouvernements, ne peut se faire sans l'adhésion des peuples que vous représentez. Investis du pouvoir de faire la loi, les parlements dans le monde, et vous parlementaires du Pacifique en particulier, vous pouvez agir pour garantir que les moyens nécessaires sont alloués, les engagements tenus et les populations entendues.

Ces principes : la cohérence, la coopération, l'harmonisation du droit pour poursuivre un intérêt commun, vous les affirmez, et vous avez raison, dans la déclaration que vous vous apprêtez à signer dans quelques instants.

Aussi, alors que vous vous êtes réunis pour partager les diagnostics, les meilleures pratiques et les bonnes idées, et enfin élaborer des solutions pour l'avenir, permettez-moi de vous souhaiter des échanges aussi stimulants et aussi fructueux que possible.

Que vive la coopération des peuples du Pacifique.

Je vous remercie.